

LA LEGITIMITÉ DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE SIGNÉE PAR ASSO DELIVERY ET UGL LE 18 SEPTEMBRE **EST DOUTEUSE**

CETTE CONVENTION, AU LIEU D'AMÉLIORER LES CONDITIONS DES LIVREURS ITALIENS, LES AGGRAVE !

Pourquoi ?

- ▶ La convention a été signée par un syndicat maison au profit des entreprises et a exclu les confédérations CGIL CISL UIL qui sont impliquées dans une négociation avec le Ministère du Travail;
- ▶ les livreurs **ne sont pas reconnus en tant que travailleurs dépendants** et classifiés exclusivement comme travailleurs indépendants. Cela implique qu'ils continueront à être embauchés avec des **contrats de collaboration occasionnels et autonomes**;
- ▶ **le travail à la pièce** est réintroduit (ce qui a été interdit par la loi) : les 10 euros de l'heure se réfèrent à une heure entièrement consacrée aux livraisons, il n'est donc pas sûr de réussir à gagner 10€/ heure;
- ▶ la prime de 600 euro est payée seulement sous condition de réaliser 2.000 livraisons par an. Mais comme les livraisons ne sont pas décidées par le livreur, mais par la plateforme, il est presque impossible qu'il atteindra les 2.000;
- ▶ **la majoration de 10% est déjà prévue par la loi**. La majoration de nuit est reconnue entre 1h00 et 7h00 du matin. Combien de livraisons sont effectuées à ce moment-là ? **Presque aucune !**
- ▶ La majoration de 20 % sur l'heure de travail ne peut être atteinte que si on travaille un jour férié (pas le dimanche), s'il pleut et si vous travaillez la nuit, **c'est-à-dire JAMAIS !**

CGIL CISL UIL demandent:

- ▶ l'application des dispositions prévues par la convention collective nationale sur **la logistique et le transport de marchandises** signée en 2018 par CGIL CISL UIL pour l'ensemble du secteur des livraisons de nourriture telles que, treizième mois de salaire, congés payés, congés de maladie payés, majorations pour travail de nuit, dimanches et jours fériés afin de garantir un salaire global plus élevé et assurer les droits typiques du travail dépendant;
- ▶ un **horaire de travail hebdomadaire minimum garanti** pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs et la **négociation de l'organisation du travail**;
- ▶ **des droits syndicaux effectifs, à commencer par la représentation**;
- ▶ la possibilité d'être embauchés comme **travailleurs dépendants**.



Nous nous battons pour que les livreurs ne soient plus des travailleurs invisibles et exploités ! Nous nous battons contre le travail irrégulier et toute forme d'exploitation ! CGIL CISL UIL invitent les livreurs à soutenir ces revendications et à se joindre aux initiatives de mobilisation qui seront communiquées dans les prochains jours

#NONALAFUSSECONVENTIONCOLLECTIVE

